

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-806225

Coornier

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3462 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : SOUS SI LAHOUCINE

Date de naissance : 30/06/1946

Adresse : Rue Moulay Abdelhafide N°7 Hay EL Hassani Laayoune

Tél. 06 67 19 73 83 Total des frais engagés : 500 Dhs

*MD 765
792*

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24/07/2023

Nom et prénom du malade : SOUS SI LAHOUCINE Age: 1946

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cholécystite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Laayoune Le : 28 / 8 / 23

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° W21-806225

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 3462

Nom de l'adhérent(e) : SOUS SI LAHOUCINE

Total des frais engagés : 500 DH

Date de dépôt :

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Abdallah HMITTI

Spécialiste en Chirurgie Générale

Urologie
Chirurgie viscérale
Abdomen et pelvis -
Chirurgie de la thyroïde
Gynécologie



د.عبد الله حميتي

إختصاصي في الجراحة العامة

- الجراحة بالمنظار
- الجراحة الباطنية
- أعضاء البطن والحوض -
- جراحة الغدة الدرقية
- جراحة المخرج والبواسير

NOTE D'HONORAIRES

Nom et Prénom : SOUSSI LAHOUCINE

Agadir le : 24/07/2023

| Préstations | Honoraires |
|--------------------------|---------------|
| CONSULTATION/ECHOGRAPHIE | 500,00 |
| Total à Payer | 500,00 |

Arrêtée la présente note d'honoraires à la somme de Cinq Cent Dirhams, 00 Cts

Signature

Dr Abdallah HMITTI
Spécialiste en Chirurgie Générale
202, Bloc D Technopole 1 - AGADIR
Tél: 05 28 82 03 03
INPE: 041142183

05 28 82 03 03 ✉ drhmitti@icloud.com  www.drhmitti.com

202 عمارة D تيكنوبول 1 فونتي اكادير (اكادير باي)

202 bloc D Technopole 1 Founy Agadir (Agadir Bay)





COMPTE RENDU ECHOGRAPHIE

Nom et Prénom : SOUSSI LAHOUCINE

Agadir le : 24/07/2023

Examen Réalisé :

Echographie Abdominale

Compte Rendu :

- * Foie de taille normale, à contours réguliers, d'échostructure homogène.
- * Voies biliaires fines
- * Vésicule lithiasique à paroi épaissie à 3,5mm sur sa paroi antérieur
- * Pancréas, rate sans particularités
- * Reins de taille normale, avec une bonne différenciation parenchymo- sinusale, cavités pyélocalicielles fines.
- * Vessie en réplétion au contenu transsonore, à parois fines et régulières.
- * Pas d'épanchement intra-abdominale.

Conclusion :

Cholecystite aigue

Signature

Dr Abdallah HMITTI
Spécialiste en Chirurgie Générale
Certificat d'Université en Échographie Générale
202, Bloc D Technopole 1 - AGADIR
Tél: 05 28 82 03 03
INPE: 041142183